Réduire les conséquences négatives des inondations

L'évaluation préliminaire des risques d'inondation sur le district Loire-Bretagne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
CENTRE
BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Lettre de la directive inondations n°1

Sommaire

Mise en œuvre de la directive sur le district Loire-Bretagne

Aller vers des choix partagés

Une méthode progressive

1ère étape: l'évaluation préliminaire des risques d'inondation

De 1998 à 2002, l'Europe a subi plus de 100 inondations graves à l'origine de la mort de quelque 700 personnes et d'au moins 25 milliards d'euros de pertes économiques. Face à ce constat, la Commission Européenne a adopté en 2007 une directive qui définit un cadre de travail pour permettre aux territoires exposés de **réduire les conséquences négatives de ces inondations**.

Chaque grand bassin hydrographique doit ainsi élaborer d'ici 2015 un plan de gestion des risques d'inondation. Actualisable tous les 6 ans, et cohérent avec les politiques de gestion de l'eau, ce plan fournira à l'ensemble des pouvoirs publics une feuille de route partagée pour relever le défi de la réduction de l'exposition de nos territoires au risque d'inondation. Il devra ainsi nous permettre de faire évoluer la gestion du risque d'inondation d'une politique fondée sur la réaction aux événements, à une politique d'anticipation des inondations à venir.

Pour cela, il est nécessaire dans un premier temps de s'appuyer sur une connaissance homogène du risque. C'est l'objet de **l'évaluation préliminaire du risque d'inondation**, que je viens d'arrêter sur le bassin Loire-Bretagne, après approbation par le Comité de bassin.

Cet état des lieux constitue pour la première fois une photographie objective du risque d'inondation à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, qui s'appuie sur la connaissance des crues du passé et sur l'évaluation de l'impact potentiel des inondations à venir. Sa première valorisation sera de permettre l'identification de territoires à risque important pour lesquels la connaissance devra être approfondie.

Au delà, ce document porte dès maintenant l'ambition de fournir à tous une vision des territoires menacés, pour s'orienter vers des choix partagés de gestion du risque d'inondation.

Michel CAMUX
Préfet de la région Centre
Préfet du Loiret
Préfet coordonnateur
du bassin Loire-Bretagne

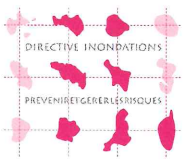

Aller vers des choix partagés

Vouloir réduire les conséquences négatives des inondations conduit à s'interroger sur l'aménagement de l'espace et sur la façon dont les citoyens l'occupent. Les modes d'urbanisation et le fonctionnement social et économique d'un territoire participent en effet à sa plus ou moins grande vulnérabilité aux inondations et à sa résilience, c'est-à-dire à sa capacité à retrouver son fonctionnement initial plus ou moins vite après une catastrophe.

Décider de réduire les conséquences négatives des inondations en intervenant sur la réduction de la vulnérabilité, une meilleure organisation pour gérer la crise, des mesures de protection des populations et du patrimoine ou un développement économique adapté au risque, ne peut aboutir qu'avec un portage politique adapté aux spécificités des territoires, garant de la participation de tous.

C'est pourquoi la directive inondation promeut une méthode de travail laissant aux acteurs de chaque pays de l'Union Européenne la responsabilité de définir leurs objectifs de gestion du risque d'inondation et leurs outils. En France, le concept de « choix partagé », mis en avant dans la transposition en droit français de la directive, permet de développer une vision commune entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs économiques, pour mieux gérer les risques d'inondation.

Sur le district Loire-Bretagne, le Comité de Bassin offre un cadre de gouvernance dans l'esprit de cette association des parties prenantes. Il aura la responsabilité de définir une politique globale de gestion du risque d'inondation, et de fixer des priorités d'intervention, sur les territoires dont l'exposition au risque est la plus importante. Ces territoires seront alors amenés à définir leur propre projet, dans le respect du cadrage de bassin.

Le comité de bassin s'appuiera pour cela sur ses instances de concertation et d'échange et sur *la Commission Inondations, Plan Loire* qui a mobilisé les compétences de nouveaux membres : Établissements Publics Territoriaux de Bassin, préfectures de zone de défense et de sécurité, structures porteuses de SCoT.

Une méthode de travail progressive par étapes

La directive inondations fixe un cadre de travail qui permet de partager les connaissances sur le risque d'inondation, de les approfondir, de faire émerger des priorités et de définir un plan stratégique de gestion de ce risque.

L'actualisation de ce plan, prévue parallèlement à la révision du SDAGE tous les 6 ans, permet de progresser dans les connaissances et d'adapter progressivement, autant que de besoin, le nombre des territoires à risque important.

Calendrier 2011-2015	Une méthode en 4 étapes	
2011	**1. État des lieux :** Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation sur le district	**Une révision tous les 6 ans**
mi-2012	**2. Définition de priorités :** Identification des Territoires à Risque Important	
2013	**3. Approfondissement des connaissances sur ces priorités :** Cartographie des risques sur les Territoires à Risque Important	
2015	**4. Définition d'une politique d'intervention sur le district :** Élaboration d'un plan de gestion du risque d'inondation sur le district, intégrant des stratégies locales de gestion du risque d'inondation sur les territoires à risque important	

1ère étape : l'évaluation préliminaire des risques d'inondation sur le district Loire-Bretagne

Un document en plusieurs livres, téléchargeable sur le site « www.centre.developpement-durable.gouv.fr », faisant l'état des lieux de la sensibilité du district au risque d'inondation :

- livre 1 : synthèse de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation à l'échelle du district Loire-Bretagne,
- livre 2 : évaluation des conséquences négatives sur les sous-bassins de la Loire,
- livre 3 : évaluation des conséquences négatives sur les sous-bassins bretons, vendéens et du marais poitevin.

Ils présentent la géographie du district, les types d'inondation auxquels il est exposé, et évaluent les conséquences négatives que pourraient avoir les inondations sur le territoire en analysant les événements du passé et en estimant les impacts potentiels des inondations futures.

Un retour sur les inondations du passé du district Loire-Bretagne

Des traces, des témoignages, des articles de presse...

1846
1856
1866

La Loire

1974

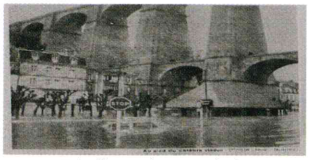

Rivière de Morlaix

1995

La Vilaine

La Loire

1711

La Creuse

1960

La Loire

1980

Xynthia

2010

...valorisés pour mieux prévenir les inondations à venir.

1ère étape : l'évaluation préliminaire des risques d'inondation sur le district Loire-Bretagne

➡ Une appréciation des impacts potentiels des inondations futures

L'enveloppe approchée des inondations potentielles et la géographie du district...

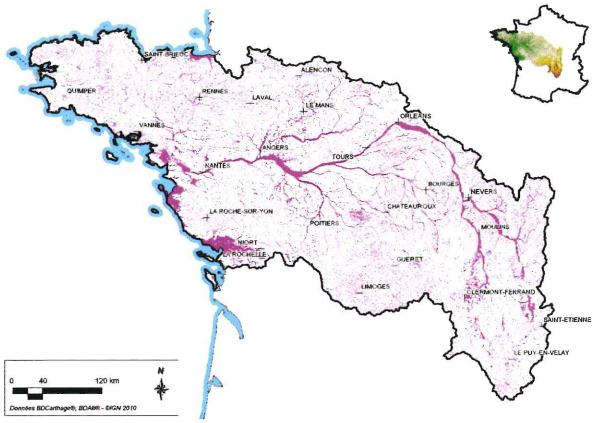

Débordements de cours d'eau

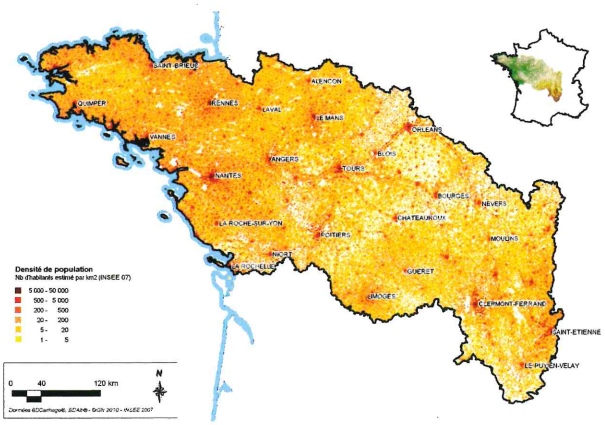

Densité de population

... mises en relation pour calculer des indicateurs d'impact.

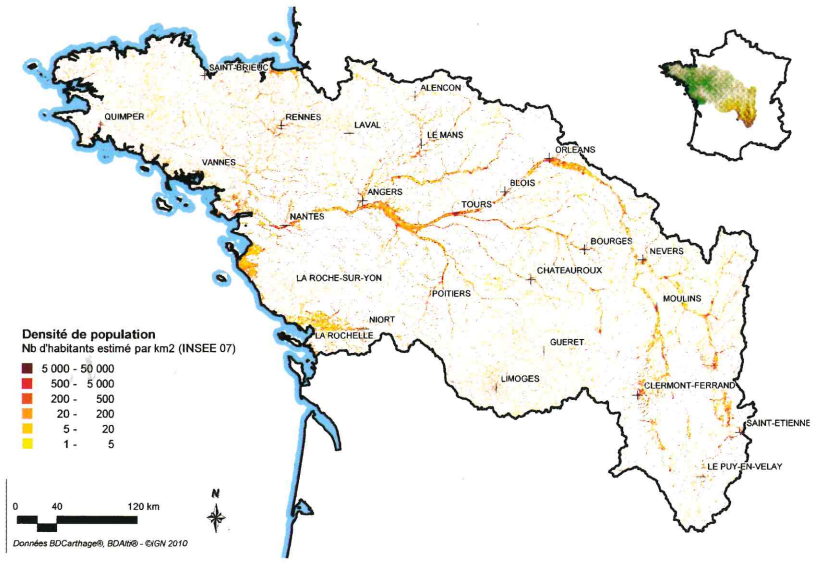

Densité de population dans l'enveloppe approchée des inondations potentielles par débordements de cours d'eau

L'évaluation préliminaire des risques d'inondation témoigne de la sensibilité du bassin Loire-Bretagne aux inondations principalement par débordements de cours d'eau ou submersions marines. Elle montre que les enjeux sont relativement diffus sur tout le bassin, avec toutefois certaines concentrations autour d'agglomérations. Certains secteurs présentent une vulnérabilité intrinsèque élevée, cependant tout territoire peut être durablement impacté dans son fonctionnement et son économie, voire connaître des pertes en vies humaines s'il est exposé à des phénomènes brutaux (crue torrentielle, rupture d'ouvrage, submersion marine...).

Directeur de la publication: Dreal Centre Crédits photos: Ouest France, La Montagne, DDTM 85, Dreal Bretagne, Dreal Centre Impression: Copie 45